

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Les honoraires sont exprimés TTC par rapport à la valeur du logement vendu
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

De 1 € à 50 000 € :	4 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 € :	6 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 € :	8 000 € TTC
De 150 001 € à 200 000 € :	10 000 € TTC
De 200 001 € à 250 000 € :	12 000 € TTC
De 250 001 € à 300 000 € :	14 000 € TTC
De 300 001 € à 350 000 € :	16 000 € TTC
De 350 001 € à 400 000 € :	18 000 € TTC
Au-delà de 400 001 € :	5% TTC

Tarifs en vigueur le 06/10/2020